CEC du jeudi 11 février 2016

**Synthèse**

**Commission : Climat scolaire Animateur : M. Amali Rapporteur : Mr Harnais**

**Axes :**

* Progressivité de la règle,
* hiérarchisation des indicateurs,
* médiation par les pairs (formation continue au sein du réseau)

**Actions au sein du réseau :**

Après avoir partagé les règlements intérieurs de chaque école et du collège, est questionné le sens de la progressivité de la règle. Pour harmoniser et travailler un sens commun de la règle, il est proposé la constitution d’un groupe de travail, qui à la fois collecterait les outils, le règlement Galois et l’adaptation dans chaque école du règlement départemental, pour en ébaucher une sorte de « référentiel d’usage ».

Sur un second volet, il y aurait à mener des actions concrètes, pour ce qui concerne plus les règles de vie, visant à la fois par exemple l’autonomie des élèves, mais aussi l’intégration de ces règles, par exemple dans la classe (tutoiement/vouvoiement …)

Pour que cela puisse se faire, il faut aussi concevoir la démarche autour d’indicateurs. La sanction dans sa dimension éducative, individualisation, proportionnalité et réparation. Elle s’adresse à un sujet, elle porte sur des actes, elle répare, et l’élève au travers de cette approche se répare aussi. C’est un premier indicateur

Sur un second plan, l’intérêt sur la relation, peut être un deuxième critère, relation entre élèves, entre l’élève et l’adulte, relation entre le cadre et le parcours de l’élève.

**Programmation**

Il est noté que dans les écoles du REP+, et dans le collège tout particulièrement, est mis en place une médiation par les pairs. Celle-ci est facteur d’amélioration du climat scolaire, et demanderait peut-être une continuité en termes de formation, d’échanges entre écoles.